



Informations pratiques

Formation aide soignante :

- Financements possibles des études

Vous cherchez une aide pour financer votre formation aide soignante : **Avant votre entrée en formation, vérifiez vos droits et effectuez vos démarches.**

- **Si vous justifiez d'une activité professionnelle** : vous pouvez peut être être admis, pendant votre formation au bénéfice de
 - Un congé individuel de formation, un congé de formation professionnel pour les salariés
 - Une indemnité au titre de l'assurance chômage pour les demandeurs d'emploi inscrits ou en cours d'inscription
 - Une rémunération pour les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle
- **En fonction de votre statut, rapprochez vous des organismes pouvant vous aider :**
 - Auprès de votre employeur et/ou de l'organisme paritaire collecteur agréé
 - Auprès de Pôle Emploi ou tout autre organisme habilité à vous verser une indemnité au titre du chômage
 - Auprès de l'Institut ou de la Région Limousin
- **Si vous ne bénéficiez d'aucune aide à la formation**, vous pouvez solliciter une bourse régionale sur critères sociaux. Les dossiers sont à retirer auprès de l'Institut et à compléter avant la rentrée.